

PRÉVENIR ET GÉRER LES LITIGES ET LES RÉCLAMATIONS EN COURS DE CHANTIER



PUBLIC

Responsable technique.
Monteur, chargé ou conducteur
d'opérations.



OBJECTIFS

- › repérer les manières de prévenir les contentieux
- › rédiger des clauses plus protectrices des intérêts de l'organisme
- › identifier tous les cas de litiges en cours de chantier
- › appliquer les modalités de gestion des contentieux.



PÉDAGOGIE & ÉVALUATION

études de cas pratiques, jurisprudence
et description de situations.

Chaque stagiaire sera questionné en amont,
pendant et à l'issue de la formation pour
identifier ses attentes, vérifier ses acquis
et évaluer sa satisfaction globale
de la formation.

PRÉ-REQUIS

Aucun.

Tout ce qu'il faut connaître pour bien gérer les litiges.

Les contentieux de toute nature se multiplient dans les opérations de construction et de réhabilitation. Aussi, le recensement des facteurs de risques permet de mieux anticiper les difficultés futures et de faire face aux conflits avec réactivité.

Par ailleurs, il est souhaitable de mieux rédiger certaines des dispositions des marchés afin de permettre un règlement plus sûr de certains litiges.

Cependant, une fois le litige né, la maîtrise des différentes techniques contentieuses par le maître d'ouvrage doit lui permettre d'en limiter les conséquences sur le coût de l'opération.

CONTENU

Le cadre général de la phase "chantier"

- › les intervenants : fonctions, missions et obligations
- › la responsabilité des constructeurs

Les principaux types de litiges en cours de chantier

- › la nature et la qualité des prestations et leurs modifications
- › les dommages ou désordres à la construction
- › les délais contractuels, les retards d'exécution, les pénalités, les modifications de délais
- › le traitement des incidents de chantier et des événements imprévus

- › la défaillance d'une entreprise
- › la sous-traitance
- › les problèmes de paiement
- › les litiges liés à la réception

La prévention des contentieux

- › les missions confiées aux prestataires intellectuels
- › la rédaction des clauses du marché de travaux
- › les sanctions : pénalités, mise en régie, résiliation

Le traitement des contentieux

- › les différentes techniques contentieuses
- › la préparation du dossier contentieux.

ANIMATION

Djilali DEROUICHE, Ingénieur en bâtiment, Directeur de la maîtrise d'ouvrage et formateur ou Gwennaëlle MOLINIER, Consultante-formatrice en maîtrise d'ouvrage.

DATES CLASSE VIRTUELLE

22 et 23 avril 2024
18 et 19 novembre 2024

PRIX NET : 1580 EUROS - 14 h de formation

Ce prix comprend l'accès à la plateforme de diffusion.

Ce stage peut être organisé dans votre organisme ou dans votre région.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS : Anne de POULPIQUET - 06 61 15 23 39. anne.de-poulpiquet@afpols.fr

Personne en situation de handicap : contacter Cécile CROQUIN - 06 76 72 65 07. referenthandicap@afpols.fr